



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°02009-2026/VR/DRH/DEC du 19 mars 2026 fixant la composition du jury académique du Concours National de la Résistance et de la Déportation organisé au titre de l'année 2025-2026

LE VICE-RECTEUR DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 8 septembre 2025 relatif au concours national de la Résistance et de la déportation ;
- VU le décret en date du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française – M CANVEL André ;

A R R Ê T E

Article 1 : Le jury académique constitué dans le cadre du concours national de la résistance et de la déportation organisé au titre de l'année 2025-2026 en Polynésie française est composé ainsi :

Présidente :

Madame Yvette TOMMASINI, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale d'Histoire-Géographie ;

Membres représentants du corps des enseignants du second degré :

Madame Sylviane GUTIERREZ-GUILLEN, professeur agrégé d'Histoire- Géographie

Madame Averii PIRITUA, professeur certifié hors-classe de Lettres-Histoire-Géographie

Membre représentant de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) :

Laurence HADJ-BOAZA, directrice de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre

Membre représentant l'association « le Souvenir Français » en Polynésie française :

Monsieur Denis MICHEL délégué de l'association « le Souvenir Français » en Polynésie française ;

Article 2 : Le Secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le vice-recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines

Pascal BENOIT

